Photo Bloomberg News ©

John Rigas était escorté à sa sortie de la cour fédérale de New York, hier.

Adelphia annule une indemnité de 4,2 millions US à John Rigas

Associated Press

PHILADELPHIA — Adelphia Communications n'a pas l'intention de verser à son fondateur et ancien président du conseil, John Rigas, les 4,2 millions de dollars américains qui étaient prévus comme indemnité de départ. C'est ce qu'a indiqué une personne qui a été informée de la situation et qui a tenu à conserver l'anonymat.

Adelphia, le sixième câblodistributeur aux États-Unis, a présenté les détails de l'indemnité de départ de M. Rigas dans un document déposé en mai dernier à la Securities and Exchange Commission (SEC), l'organisme chargé du contrôle des opérations boursières aux États-Unis. L'ensemble de mesures comprenait des paiements annuels de 1,4 million US à M. Rigas pendant une période de trois ans, une assurance médicale à vie pour M. Rigas et sa femme, l'utilisation d'un bureau, d'un ordinateur, d'un téléphone et d'une secrétaire ainsi que l'utilisation « d'urgence » des avions de la compagnie. « L'entreprise ne prévoit pas faire ces paiements », a déclaré la source.

Elle a ajouté que le conseil d'administration d'Adelphia n'avait pas encore pris de décision au sujet des autres éléments de l'entente qui avait été conclue avec M. Rigas, mais qu'il pourrait également être question de les laisser tomber.

« Il est plus qu'inquiétant que quelqu'un — surtout le conseil d'administration — viole un contrat qui, présumément, a été signé de bonne foi », a pour sa part indiqué l'avocat de M. Rigas, Peter Fleming.

M. Rigas et ses avocats n'ont pas encore déterminé comment ils allaient répliquer. Adelphia s'est placée sous la protection de la loi américaine sur les faillites le 25 juin dernier. M. Rigas et deux de ses fils, Michael, 48 ans, et Timothy, 46 ans, ont été arrêtés le 24 juillet dernier pour avoir présumément pillé la compagnie.

| AFFAIRE JITEC |

Un grand financier tire les ficelles du recours collectif, selon l'avocat de Laliberté

FRANCIS VAILLES

Selon les avocats de l'entrepreneur Benoit Laliberté, la demande de recours collectif contre leur client est orchestrée par le financier montréalais Herbert Black, qui tirerait les ficelles au-dessus des requérants.

Trois ex-actionnaires de la firme de haute technologie Jitec, Yves Beaudoin, Guylaine Gagnon et Gérald Léveillé, demandent à la Cour supérieure l'autorisation d'intenter un recours collectif contre l'ancien président de Jitec, M. Laliberté, et trois courtiers qu'ils accusent d'avoir manipulé l'action et dupé des centaines de petits actionnaires.

Herbert Black, président de la Compagnie américaine de fer et de métaux, a discuté durant plusieurs heures avec le requérant Yves Beaudoin au sujet de Jitec, a affirmé hier en cour Me François Grondin, un des deux avocats de McCarthy Tétrault qui représentent Benoit Laliberté.

Selon Me Beaudoin, le financier a même remis une feuille à Yves Beaudoin sur laquelle étaient griffonnées des informations confidentielles de Benoit Laliberté, que M. Black avait rencontré quelques semaines plus tôt. Les avocats ont refusé de remettre à *La Presse* une copie du document, affirmant qu'il n'était pas encore admis au dossier.

L'avocat qui défend le courtier Leduc et associés, valeurs mobilières, André Champagne, en a rajouté. « Toutes les procédures sont en anglais et les trois requérants ne parlent pratiquement pas anglais. Le recours collectif vient de Black, tout comme le choix du bureau d'avocats des requérants (Kugler Klandestin), proche de Black », a dit M. Champagne, de la firme Lavery de Billy.

Selon l'homme d'affaires Benoit Laliberté, qui a contacté *La Presse*, M. Black a massivement vendu à découvert l'action de Jitec à l'automne 2000, un mécanisme boursier qui permet d'empocher des gains seulement lorsque le titre baisse.

C'est pour cette raison, affirme l'homme d'affaires, qu'il achetait personnellement d'importants volumes d'actions de sa propre entreprise et tentait d'inciter des actionnaires à faire de même. Ce faisant, M. Black n'aurait pu recouvrir sa position et faire des gains et le titre de Jitec s'en serait mieux porté.

L'un après l'autre, les avocats des cinq parties en défense ont dit qu'il n'y avait pas de preuve de manipulation boursière ou que leur client n'avait pas participé à une présumée fraude. Leur plaidoyer n'a cependant pas porté sur le fond de l'affaire puisque le recours n'en est qu'au stade de l'autorisation.

Selon eux, le recours collectif ne doit pas être autorisé parce que les requérants ne sont pas représentatifs de l'ensemble des actionnaires, sans compter que ces derniers ne constituent pas un groupe homogène. En outre, il n'y a pas, selon eux, de liens entre les reproches qui sont faits et les dommages qu'auraient subis les requérants.

Par exemple, explique-t-on, le représentant du recours, Gérald Léveillé, n'a pas lu les communiqués de presse de Jitec qualifiés de faux et trompeurs. Il a investi sur les recommandations de son fils, et son investissement n'a rien eu à voir avec les communiqués, la valeur de l'action ou le volume échangé, comme l'affirme la requête. Ses dommages présumés n'ont donc pas de liens avec les reproches, a dit William Atkinson, le deuxième avocat de Benoit Laliberté, également du cabinet McCarthy Tétrault.

L'avocate des requérants, Martine Tremblay, de Kugler Klandestin, avait prévu le coup. Dans son plaidoyer de la veille, elle avait fait valoir que le marché boursier, selon les théories, incorpore instantanément les informations véhiculés dans le marché et que les prix en sont le reflet. Les investisseurs n'ont donc pas à prendre connaissance personnellement d'une information pour en subir les dommages.

Un des avocats qui représentaient le courtier Marché mondiaux CIBC a cependant rappelé que cette théorie n'était pas encore admise en droit canadien et québécois. Dans le recours collectif contre la minière Bre-X, par exemple, le juge n'a pas reconnu cette théorie appliquée aux États-Unis, appelée *Fraud on the market*.

Magasins Hart accroît ses ventes et ses profits au deuxième trimestre

Presse Canadienne

MAGASINS HART, qui exploite un réseau de 58 magasins au Québec et dans les Maritimes sous les bannières Hart, Bargain Hart et Géant des aubaines, a fait part hier de hausses de ses profits et de ses ventes au deuxième trimestre.

Le bénéfice net pour le trimestre qui a pris fin le 3 août s'est établi à 929 000 $, ou 7 cents par action, comparativement à 602 000 $, ou 4 cents par action, à la période correspondante de l'année dernière.

Les ventes ont augmenté de 11,8 %, pour atteindre 28,4 millions de dollars. Les ventes des magasins comparables (excluant les nouveaux magasins ouverts depuis le deuxième trimestre de l'année dernière) ont crû de 7,6 %.

Pour les six premiers mois de l'exercice, Magasins Hart a réalisé un bénéfice net de 506 000 $, comparativement à une perte de 236 000 $ au premier semestre de l'année précédente. Les revenus ont augmenté de 8,9 %, pour s'élever à 48,8 millions.

« Nous sommes très heureux d'atteindre la rentabilité dès la mi-année, alors que, traditionnellement, il fallait attendre la fin du troisième trimestre pour obtenir ces résultats », a indiqué dans un communiqué le chef de la direction, Michael Hart. « Il s'agit d'ailleurs du 11e trimestre consécutif pour lequel nous enregistrons des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente. »

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT

HEC

Influencer par les habiletés politiques

16 et 17 octobre ou 7 et 8 novembre ou 25 et 26 novembre 2002 – 9 h à 17 h

Vous désirez mieux lire les organisations comme systèmes politiques et renforcer votre capacité à formuler des stratégies et des tactiques visant à accroître votre influence. Ce programme examine les habiletés nécessaires aux gestionnaires qui veulent connaître du succès.

Professeur honoraire à HEC Montréal, ***Guy Archambault*** enseigne le management, la gestion du changement ainsi que les habiletés de direction et de consultation.

François Boulard intervient à titre de conseiller auprès de nombreux organismes des secteurs public, parapublic et privé.

http://www.hec.ca/cphec/programmes/hp.htm

Animateurs

Guy Archambault (7 et 8 novembre) L.Sc.comm., HEC Montréal ; M.(rel. ind.), U. de M. ; M.B.E., Harvard

François Boulard (16 et 17 octobre – 25 et 26 novembre) M.Ps.(psychologie industrielle et organisationnelle), U. de M.

Habiletés communicationnelles en situation de crise

17 et 18 octobre 2002 – 9h à 17h

Développez vos habiletés communicationnelles et obtenez les outils qui vous permettront comme gestionnaire de gérer efficacement toute crise éventuelle dans notre environnement professionnel.

http://www.hec.ca/cphec/programmes/hcsc.htm

Animateurs
Claude Jean Devirieux
France Nadeau

C. J. Devirieux est conseiller en communication auprès de nombreuses organisations.

France Nadeau travaille présentement en relations publiques.

Mieux communiquer avec son auditoire :
parler en public ou vendre une idée

17, 18 et 24 octobre 2002 – 9h à 17h

Développez votre capacité d'informer, d'influencer une décision, de motiver, d'inciter à l'action. La maîtrise de l'expression orale est indispensable au succès d'une carrière de gestionnaire.

M. Denis Paradis, chargé de formation à HEC Montréal donnera deux heures de formation sur le support visuel informatique.

Mme Lachapelle est chargée de cours en communication à HEC Montréal et intervient à titre d'experte-conseil dans les entreprises depuis 1980.

Mme Laberge est surtout connue du public québécois pour son travail de journaliste présentatrice au service de l'information de la Société Radio-Canada.

Animatrices

Louise Lachapelle M.Sc.(communication), U. de M.

Suzanne Laberge B.A.(français moderne), Collège Sainte-Marie ; B.A.(français et linguistique), UQAM

Aucune formation postsecondaire n'est exigée.

Le Centre de perfectionnement de l'École des Hautes Études Commerciales *http://www.hec.ca/cphec/programmes/mcaa.htm*

3078465A

SESSIONS INTRA-ORGANISATIONNELLES ***Ces programmes peuvent être adaptés et offerts dans votre entreprise. (514) 340-6001***

POUR ÉLARGIR VOS **PERSPECTIVES**

Au 2e cycle, HEC Montréal offre un vaste choix de programmes courts – les diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) – répondant aux besoins spécifiques de chacun.

D.E.S.S.
en commerce électronique

Pour comprendre la portée des changements technologiques en entreprise et maîtriser les nouvelles façons de faire des affaires dans l'économie numérique.

Admission – Date limite
Trimestre d'hiver
(temps partiel seulement) : **1er octobre**
dess.ce@hec.ca

D.E.S.S. en fiscalité et Maîtrise en droit, option fiscalité

(Programme conjoint HEC Montréal - Faculté de droit de l'Université de Montréal)

Pour acquérir une expertise en fiscalité recherchée par les cabinets d'experts comptables ou de juristes, par les grandes entreprises et par les ministères du Revenu et des Finances.

Admission – Date limite
Trimestre d'hiver
(temps partiel seulement) : **15 octobre**
dess.f@hec.ca
m.droit.fiscal@hec.ca

D.E.S.S. en gestion

Formation générale en gestion pour comprendre le fonctionnement des organisations et de l'économie. Pour les bacheliers de toutes disciplines autres que la gestion.

Certains cours sont aussi offerts au Campus Ville de Laval de l'Université de Montréal.

Admission – Date limite
Trimestre d'hiver : **1er octobre**
dess.g@hec.ca

D.E.S.S. en gestion d'organismes culturels

Pour développer les connaissances pertinentes à l'exercice de la fonction de direction en tenant compte des particularités de la pratique artistique.

Admission - Date limite
Trimestre d'hiver : **1er octobre**
dess.goc@hec.ca

www.hec.ca/programmes

HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
Téléphone : (514) 340-6151

EQUIS Agrément

HEC

3077389A